

N° 2 - Cayenne, juin 2020



## Cartographie des projets et des participants aux programmes FSE et IEJ en Guyane :

Une centaine d'opérations FSE et/ ou IEJ déployées en Guyane par une cinquantaine de porteurs de projets, bénéficiant à plus de 16 000 participants à travers les 22 communes de Guyane

<http://guyane.dieccte.gouv.fr/Actualites>

La célébration du « Mois de l'Europe » a été le point de départ d'un temps fort consacré à l'Union Européenne et de ses actions au bénéfice des citoyens dans les territoires. A cette occasion, l'Unité FSE a souhaité témoigner de l'impact des programmes FSE et l'IEJ qu'elle gère dans le territoire de Guyane depuis le début de la programmation 2014-2020.

Ainsi, l'Unité FSE vous propose une carte interactive de la Guyane permettant d'accéder visuellement aux projets ayant obtenu un soutien du FSE et/ou de l'IEJ. La carte montre également combien de personnes bénéficient directement de ces opérations au sein de chaque commune.

**Attention ! Clôture de l'appel à projets (AAP) Axe 4 : 30 juin 2020 – Prolongation des AAP ouverts sur les axes 1,2,3 et 5 du PO FSE Guyane Etat 2014-2020 jusqu'au 22/07(phase3). Ils sont consultables sur MDFSE et sur notre site (cliquez ici).**

### EMPLOI-INSERTION des JEUNES

**Axe 1 / OS 1** Augmenter le nombre d'accompagnements renforcés pour l'accès à la qualification et à l'emploi au bénéfice prioritaire des jeunes sans qualification

### LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

**Axe 2 / OS 2** Augmenter le nombre d'actions de prévention du décrochage scolaire au profit des jeunes de moins de 25 ans, via une détection renforcée

**Axe 2 / OS 3** Augmenter le nombre de suivis renforcés de décrocheurs via le développement d'un outillage de suivi de parcours et le renforcement des équipes

### ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS, GEPEC, EMPLOYABILITE

**Axe 3 / OS 4** Augmenter le nombre de participants demandeurs d'emplois accompagnés

**Axe 3 / OS 5** Augmenter le nombre de responsables de GPEC accompagnés, dans l'anticipation et la gestion des mutations, et le nombre d'actions coordonnées d'anticipation et de gestion des mutations menées»

**Axe 3 / OS 6** Accroître le nombre d'actifs occupés formés, notamment les moins qualifiés et qui initialement bénéficient le

moins de la formation, et plus particulièrement dans les secteurs à enjeu en Guyane.

### INCLUSION ET ACTIVITE ECONOMIQUE

**Axe 4 / OS 7** Renforcer l'employabilité et l'accès à la formation des personnes les plus éloignées du marché du travail, en vue de leur inclusion sociale, via notamment l'accompagnement global

### RESEAUX-PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

**Axe 5 / OS 8** Renforcer les compétences des acteurs sociaux économiques, associatifs et du dialogue social, et leur mise en réseau

En complément, nous vous invitons à consulter **[l'appel à projets](#)** de l'Organisme Intermédiaire (CTG) au titre de l'Axe 4.

Document d'appui à télécharger :

**[Manuel du porteur de projet pour le PO FSE Etat Guyane](#)**

## Résultats du premier exercice de la veille indicateurs participants 2020 : + 14 %

Comme annoncé précédemment, l'Unité FSE a procédé au premier exercice de la **veille 2020 sur la saisie des données participants dans les opérations FSE et IEJ ciblant des personnes.**

7 opérations FSE en phase de bilan étaient concernées pour un total de 540 participants. Les interventions des gestionnaires auprès des porteurs de projets concernés ont eu pour résultat la saisie complémentaire par ceux-ci de données manquantes **pour 78 participants**, et ainsi d'améliorer la **complétude de 14 %**.

La veille continue...

### EVALUATION

Conformément au Règlement européen qui impose l'évaluation de l'impact des programmes opérationnels dans les régions auxquels ils s'appliquent, l'Unité FSE travaille avec le cabinet EY (Ernst and Young Advisory) sur l'évaluation des axes 3 (employabilité des demandeurs d'emploi et des salariés) et 4 (lutte contre les phénomènes de pauvreté, inclusion sociale) du PO FSE Guyane Etat. Nous vous tiendrons informés des conclusions et recommandations.

## Le FSE s'adapte en réponse à Covid19 :

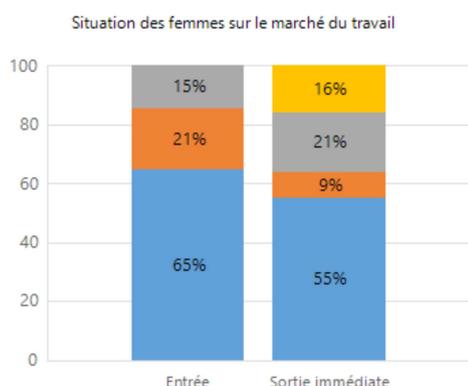
**En accord avec la Commission Européenne, les autorités de gestion françaises permettent certains assouplissements pour permettre aux porteurs de projet de traverser au mieux la période de contrainte sanitaire**

- Possibilité de prolonger vos opérations dans la limite de 36 mois
- Possibilité de suspendre la convention pour cas de force majeure
- Possibilité de poursuivre des activités d'accompagnement et de formation des personnes à distances, avec des modalités de mise en œuvre et de justification adaptées et des délais de transmission étendus.
- Les dépenses de personnel en situation de travail à distance pourront être prises en compte selon des modalités allégées
- Possibilité de demander un report de la date-limite pour le dépôt de bilan d'opération et de demander l'allongement du délai de production des pièces justificatives en vue du CSF
- Possibilité de comptabiliser, sous condition, des dépenses de matériel directement liées à la Covid19 (telles qu'achat de masques, de gants, de gel hydroalcoolique, équipements de protection des salariés)

**Chacune de ces adaptations requiert une demande expresse de votre part au service gestionnaire de votre convention.**

**Pour répondre à vos questions et vous guider, dans le contexte actuel, chacun des membres de l'Unité FSE reste joignable via MDFSE et sur son poste téléphonique habituel**

## Avancement du PO FSE Guyane État en termes de participants : FOCUS FEMMES (source : MDFSE au 19.05.2020):



### FOCUS FEMMES :

Depuis le début de la programmation, un total de **7 986** femmes ont été accompagnés tous axes confondus soit **54,6 % du total des participants** aux opérations conventionnées sur le PO FSE Guyane Etat 2014-2020.

A la sortie d'opération, **21 % se trouvent en emploi** (en gris) et **16 % en formation** (orange clair). La proportion d'inactives (orange foncé) baisse de 21 % à 9 % tandis que 55 % sont au chômage (bleu) contre 65 % à l'entrée.

**A suivre au prochain numéro ...**

**Vous avez donné votre consentement pour recevoir cette Lettre. Vous pouvez demander l'exercice de vos droits d'accès, de rectification et d'effacement à tout moment en vous adressant à [973.fse@dieccte.gouv.fr](mailto:973.fse@dieccte.gouv.fr)**



@prefetdelaregionguyane  
@prefet973  
[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)

Direction Générale de la Cohésion et des Populations  
**Unité FSE**  
859, rocade de Zéphyr CS 46009  
97306 Cayenne CEDEX

Directeur de la publication :  
Didier DUPORT  
Contact Unité FSE :  
[973.fse@dieccte.gouv.fr](mailto:973.fse@dieccte.gouv.fr)